

987^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 mars 2026 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Jean-Pierre Charette
Martin Filion
Louis Gagnon
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Pierluc Brousseau

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-03-10-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

2. Fourniture de services professionnels en ingénierie – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – Norme SP 3280 – Attribution de contrat et signataire

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 986^E SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE le procès-verbal de la 986^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de février 2026, qui s'élèvent à 358 853,55 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 28 février 2026, qui s'élèvent à 120 847,03 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de février 2026, qui s'élèvent à 165 848,30 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-04
HOMMAGE À MADAME LILIANE (GIROUX) CONNELLY
MOTION DE CONDOLÉANCES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE madame Liliane (Giroux) Connelly est décédée le 16 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE madame (Giroux) Connelly a siégé à titre de conseillère municipale de la Ville de Matagami de 1985 à 1993, contribuant activement aux décisions et à l'orientation du développement municipal durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE, parallèlement à son engagement politique, elle a œuvré au sein de la communauté à partir de 1965 à titre d'enseignante et de conseillère pédagogique, jouant un rôle déterminant dans la formation et l'accompagnement de nombreuses générations d'élèves;

CONSIDÉRANT QUE madame (Giroux) Connelly était reconnue pour sa rigueur, son sens du devoir et sa personnalité franche, qualités qui ont marqué tant ses collègues que les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE son implication soutenue et son attachement à la communauté ont contribué à façonner, à sa manière, une partie de l'histoire de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE RENDRE HOMMAGE à madame Liliane (Giroux) Connelly pour son engagement exemplaire au service de la collectivité;
- D'EXPRIMER ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à tous ceux et celles qui ont été touchés par son parcours;
- ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à sa famille.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-05

MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale! »;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- DE PROCLAMER le 13 mars comme étant la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*, et ce, pour la durée du présent mandat électoral.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-06

RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Martin Filion à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le *Règlement numéro 407-2026 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements*.

De façon générale, le règlement visera à modifier le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* ainsi que ses amendements afin d'assouplir certaines dispositions applicables aux usages principaux reliés à la sécurité publique afin de permettre de loger efficacement les travailleurs et les victimes de sinistres ou catastrophes.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2026-03-10-07

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* est en vigueur sur le territoire de la ville de Matagami depuis le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami peut modifier son règlement de zonage en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite effectuer des ajustements afin d'assouplir certaines dispositions applicables aux usages principaux reliés à la sécurité publique afin de permettre de loger efficacement les travailleurs et les victimes de sinistres ou catastrophes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire préalablement soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ADOPTER le projet de règlement numéro 407-2026 modifiant le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* et ses amendements;
- ET DE TENIR incessamment une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement, à la salle du conseil située au 195, boulevard Matagami, laquelle assemblée sera dirigée par monsieur le maire ou monsieur Jean-Pierre Charette, conseiller municipal responsable de l'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-08

RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Louis Gagnon à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le *Règlement numéro 408-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments*.

De façon générale, le règlement visera à établir des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2026-03-10-09

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite établir des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire préalablement soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'ADOPTER le projet de règlement numéro 408-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- ET DE TENIR incessamment une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement, à la salle du conseil située au 195, boulevard Matagami, laquelle assemblée sera dirigée par monsieur le maire ou monsieur Jean-Pierre Charette, conseiller municipal responsable de l'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-10

**SERVICE DES USINES
POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX
DÉMISSION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le 11 février 2026, monsieur Marc-Olivier Froment, opérateur en traitement des eaux, a remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Froment a spécifié que son dernier jour de travail serait le 12 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 12 février 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Marc-Olivier Froment, opérateur en traitement des eaux, et ce, en date du 12 juin 2026;
- DE LE REMERCIER pour le travail accompli au cours de ses deux (2) années de services à la Ville de Matagami;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-11

**SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ
CRÉATION D'UNE AFFECTATION SPÉCIFIQUE
« TRAVAUX PÉRIODIQUES » – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite optimiser son processus budgétaire afin de mieux planifier certains travaux requis sur une base épisodique;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux d'entretien, de réfection, de remplacement d'actifs ou de mise aux normes doivent être réalisés selon l'état des infrastructures et les besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ponctuelles peuvent entraîner des variations importantes d'un exercice financier à l'autre et affecter la planification budgétaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE CRÉER, à même le surplus accumulé non affecté, une affectation spécifique intitulée « Travaux périodiques »;
- D'AFFECTER à cette fin, pour chaque exercice financier à compter de 2026, une somme de quarante mille dollars (40 000 \$) provenant du surplus accumulé non affecté;

- ET QUE les sommes ainsi affectées demeurent disponibles jusqu'à leur utilisation complète ou jusqu'à résolution contraire du conseil municipal.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-12

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
PROJET « CÉLÉBRATIONS DE FIN D'ÉTÉ 2026 »
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite présenter une demande de contribution financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l'Administration régionale Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Célébrations de fin d'été 2026 » vise à rassembler la population autour d'activités s'adressant à tous, notamment la tenue de la 11^e édition du Tournoi de balle, l'installation de structures gonflables ainsi que la présentation d'un spectacle musical gratuit sous chapiteau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un représentant à déposer une telle demande de contribution financière et à signer divers documents concernant cette demande pour et au nom de la Ville de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Administration régionale Baie-James dans le cadre des Programmes de développement social, pour le projet « Célébrations de fin d'été 2026 »;
- D'AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l'organisme demandeur;
- D'AUTORISER tout administrateur de la Ville de Matagami à donner et recevoir de l'information et à remettre toute documentation requise relativement au dépôt d'une demande de contribution financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d'analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet;
- ET D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document administratif, notamment la convention d'aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-13
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
CENTRE DE FEMMES UNI-VERS-ELLES
ANNÉE 2026 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes Uni-Vers-Elles sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 2 259,09 \$ afin de poursuivre sa mission visant à fournir des services d'aide aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont les initiatives contribuent au bien-être de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'AUTORISER le versement de 2 259,09 \$ au Centre de femmes Uni-Vers-Elles, représentant une contribution financière pour l'année 2026, afin de soutenir ses efforts en faveur des femmes de notre communauté;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-14
BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
ANNÉE 2025

Dépôt pour information.

2026-03-10-15
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC
NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité ayant une convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (CRSBPATNQ) doit nommer un représentant désigné auprès de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée aura la responsabilité de représenter la Ville auprès du CRSBPATNQ concernant le développement de la bibliothèque de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée assurera le lien entre la bibliothèque et la Ville, et vice-versa.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE madame la conseillère Amélie Sauvé soit désignée comme la représentante désignée de la Ville de Matagami auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec;
- ET D'ABROGER la résolution numéro 2014-10-14-09.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-16

SERVICE DES LOISIRS

FRAIS D'ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ABOLITION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'abonnement peuvent constituer des obstacles financiers pour certains citoyens, limitant ainsi l'accès aux ressources et services offerts par la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maximiser l'utilisation de ses infrastructures afin de renforcer l'esprit de communauté par l'entremise de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition des frais d'abonnement à la bibliothèque municipale favorisera un accès à la lecture et contribuera à rendre la bibliothèque municipale encore plus accueillante et inclusive pour tous ses usagers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ABOLIR les frais d'abonnement à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} avril 2026;
- ET D'AUTORISER le Service des loisirs à mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour assurer une gestion efficace de l'accès sans frais à la bibliothèque municipale.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-17
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

a) *Cabinet du Premier ministre*

- i) Lettre du 20 février 2026 – Accusé de réception de la correspondance relative à la position de la Ville de Matagami quant au Programme des travailleurs étrangers temporaires

b) *Emploi et Développement social Canada*

- i) Lettre du 18 février 2026 – Accusé de réception de la correspondance relative à la position de la Ville de Matagami quant au Programme des travailleurs étrangers temporaires

2. AUTRES

a) *Club de l'âge d'or « Vive la joie » de Matagami*

- i) Lettre du 17 février 2026 – Remerciements quant à la participation de la Ville de Matagami pour l'organisation de leur souper-spectacle du 14 février 2026

2026-03-10-18
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2026 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2026 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2026 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de février 2026 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-19
CONTRAT DE SERVICES – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (LA VIGILE) est un organisme sans but lucratif dédié au soutien des professionnels en uniforme ainsi qu'à leur famille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami reconnaît que toute personne portant l'uniforme peut éprouver une difficulté liée à l'exercice de ses fonctions et être amenée à rechercher de l'aide;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire s'assurer que son personnel du Service des incendies puisse, sur demande, recevoir des services d'aide professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services à LA VIGILE pour la prestation d'un programme d'aide aux employés (PAE) destiné aux pompiers volontaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de services relatif au programme d'aide aux employés, pour les pompiers volontaires, entre la Ville de Matagami et le Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (LA VIGILE);
- QUE madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-20

**FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS
NORME SP 3280 – ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP inc. (ci-après EXP) fournit des services-conseils et des services complets d'ingénierie, d'architecture et de conception destinés aux milieux bâtis et naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels à EXP pour procéder à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Ville, suivant la norme SP 3280, et d'en faire une estimation raisonnable;

CONSIDÉRANT QU'EXP a déposé, le 12 décembre 2025, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 37 600 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.4 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER aux Services EXP inc. un contrat de services professionnels pour procéder à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Ville de Matagami, suivant la norme SP 3280, et ce, conformément à son offre de services datée du 12 décembre 2025;
- DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;
- QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-03-10-21
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de mars, aucune question n'a été reçue par courriel.

2026-03-10-22
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

- DE LEVER la séance à 19 h 50.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE